

COMMUNAUTE DE **C**OMMUNES DU
PAYS DE **B**RIEY

RAPPORT D'ACTIVITE

EXERCICE 2007

RAPPORT D'ACTIVITE – EXERCICE 2007

SOMMAIRE

INTRODUCTION	p. 3
1. MOYENS HUMAINS, MATERIELS ET FINANCIERS	p. 4
1.1 Le personnel communautaire	p. 4
1.1.1. Le personnel administratif	p. 4
1.1.2. Le personnel de la Piscine Intercommunale	p. 4
1.1.3. Le personnel de l'Espace Culturel Saint-Pierremont	p. 4
1.1.4. Le personnel technique polyvalent	p. 5
1.2 Les élus communautaires	p. 5
1.3 Les moyens matériels	p. 5
1.4 Les moyens financiers	p. 6
2. LES ACTIONS ET LES PROJETS MENES EN 2007	p. 10
2.1. Généralités	p. 10
2.1.1. Les commissions de travail	p. 10
2.1.2. Les prises de compétences	p. 11
2.2. Les actions et les projets pilotés par les commissions en 2007	p. 11
2.2.1. Commission développement culturel et communication	p. 11
2.2.2. Commission entretien et fonctionnement des équipements intercommunaux	p. 13
2.2.3. Commission aménagement de l'espace, habitat et cadre de vie	p. 19
2.2.4. Commission services à la population	p. 26
2.2.5. Commission développement économique et touristique	p. 32
ANNEXES	p. 36

INTRODUCTION

L'article L-5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, introduit par l'article 40 de la loi du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, impose au Président de tout établissement public de coopération intercommunale d'adresser chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement de l'année précédente.

Ce rapport doit faire l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique, au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement sont entendus. A sa demande, ou à celle du conseil municipal, le Président de l'établissement peut également être entendu.

Le présent rapport a pour objet de dresser dans un souci de transparence et de lisibilité, le bilan de l'activité 2007 de la Communauté de Communes, ventilé par grands domaines de compétences.

Au-delà d'un acte administratif obligatoire, le présent rapport se veut également être un acte utile de communication, sur la politique conduite par la Communauté de Communes à destination des communes, mais aussi des citoyens des communes membres.

1. MOYENS HUMAINS, MATERIELS ET FINANCIERS

La Communauté de Communes du Pays de Briey (CCPB) est composée de neuf communes : Anoux, Avril, Les Baroches, Bettainvillers, Briey, Lantéfontaine, Lubey, Mance et Mancieulles. 9 847 habitants ont été recensés en 2007.

1.1. LE PERSONNEL COMMUNAUTAIRE (Cf. organigramme)

1.1.1. Le personnel administratif

- Un Directeur Général des Services (agent contractuel à temps partagé 50 %)
- Un Directeur du Développement (agent contractuel)
- Un Directeur des Affaires Culturelles (agent contractuel)
- Une Responsable de l'administration (fonctionnaire)
- Un Adjoint administratif (fonctionnaire) et un Agent d'accueil (Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi puis CDD)
- Un Adjoint administratif chargé de la comptabilité (fonctionnaire)
- Un Chargé de mission (fonctionnaire)
- Un Adjoint d'animation chargé des services à la population (fonctionnaire)
- Un Adjoint d'animation chargé des affaires culturelles et de la communication (fonctionnaire)
- Un Adjoint d'animation chargé du développement touristique (fonctionnaire)
- Un Agent d'animation chargé du Relais Assistantes Maternelles (agent contractuel)
- Un Agent d'animation chargé du Cyberespace (CAE)
- Un Agent d'animation chargé du Système d'Information Géographique (Contrat Avenir)
- Un apprenti en comptabilité

1.1.2. Le personnel de la Piscine Intercommunale

- Deux maîtres-nageurs sauveteurs faisant fonction de chefs de bassin (fonctionnaires)
- Deux maîtres-nageurs sauveteurs (un fonctionnaire à 80 % et un contractuel à 50 %)
- Trois Agents d'entretien-régisseurs (fonctionnaires)

1.1.3. Le personnel de l'Espace Culturel Saint Pierremont

- Un agent d'entretien faisant fonction de concierge (fonctionnaire)

1.1.4. Le personnel technique polyvalent

- Un Agent de maîtrise coordinateur (fonctionnaire)
- Sept agents de services techniques (trois fonctionnaires et quatre CAE) dont trois agents mis à disposition sur les communes d'Anoux, Avril, Les Baroches et Mance
- Un agent d'entretien polyvalent (fonctionnaire)
- Un chauffeur de transport en commun (fonctionnaire)

1.2. LES ELUS COMMUNAUTAIRES (Cf. organigramme)

- Le Bureau de la CCPB est composé des maires des 9 communes dont 1 Président et 5 Vice-Présidents.
- Le Conseil de Communauté est composé de 33 délégués communautaires.

1.3. LES MOYENS MATERIELS

- Le siège de la CCPB est situé à **la Maison du Développement et de l'Intercommunalité**, 1, rue du Maréchal Lyautey à Briey. Déménagement au 40, rue Carnot à Briey à partir de mars 2008.
- L'annexe de la Maison du Développement et de l'Intercommunalité est située 1 rue du Maréchal Joffre à Briey. Elle accueille les bureaux du service comptabilité et des missions culture, services à la population et le Relais Assistantes Maternelles (RAM). Le RAM et les services à la population ont été transférés à la Maison Intercommunale de l'Enfance à Briey en septembre 2007 ; la comptabilité et la culture ont déménagé en mars 2008 au nouveau siège de la CCPB au **40, rue Carnot à Briey**.
- L'Espace Culturel Saint Pierremont est situé 11, rue du Parc à Mancieulles.
- Un local technique est situé derrière la salle de spectacles.
- La salle du Conseil de Communauté est située au 1^{er} étage de l'Espace Culturel.
- La Piscine Intercommunale est située dans le complexe sportif Alfred Merkel, rue Olivier Drouot à Briey.
- La Maison du Tourisme et des Loisirs est située Place Thiers à Briey.
- Le camping intercommunal est situé rocade Alain Mimoun à Briey.

- Le Centre de Loisirs du Carreau est situé sur le site de l'ancien carreau de mine à Mancieulles. On y trouve le centre équestre et la future fabrique culturelle dans la grande halle, deux hangars de stockage, deux bungalows, les serres du « jardin extraordinaire » dont une partie reprend les anciens garages du poste de garde ainsi que trois logements locatifs (un situé dans l'annexe des Grands Bureaux, deux situés au 1^{er} étage du poste de garde).
- Dans le cadre de la compétence «Adduction d'eau potable », la CCPB est propriétaire du réservoir de la Croupotte et de la station de Saint-Pierremont à Mancieulles, des chambres de vannes enterrées de Bettainvillers et de Dolhain à Briey.
- La Communauté de Communes du Pays de Briey dispose de cinq véhicules utilitaires (trois Renault Master dont deux sont utilisés sur les communes, un Renault Kangoo et un Citroën C15), d'un minibus (Renault Master) et d'une remorque.

1.4. LES MOYENS FINANCIERS

Taux des 4 taxes directes locales en 2007

Taxe d'Habitation	Taxe Foncier Bâti	Taxe Foncier Non Bâti	Taxe Professionnelle
5.86 %	5.49 %	9.74 %	8.92 %

Le taux des 4 taxes directes locales n'a pas augmenté par rapport à 2006.

Le compte administratif fait apparaître les résultats ci-après :

BALANCE GENERALE

Année 2007

INVESTISSEMENT	
Dépenses	2 652 518.21
Recettes	2 512 691.05
Déficit	139 827.16
Excédent	-
 	
FUNCTIONNEMENT	
Dépenses	4 013 700.85
Recettes	4 646 229.01
Déficit	-
Excédent	632 528.16
 	
RESULTAT	
Situation comptable des dépenses	6 666 219.06
Situation comptable des recettes	7 158 920.06
Excédent	492 701

SITUATION COMPTABLES DES DEPENSES (Investissement et Fonctionnement)

Libellé	Réalisé	% du budget
MAISON DE L'ENFANCE	1 106 233,49 €	16,59%
ADMINISTRATION GENERALE	1 091 007,63 €	16,37%
ORDURES MENAGERES	767 079,54 €	11,51%
ECLAIRAGE PUBLIC	691 376,42 €	10,37%
AFFAIRES CULTURELLES ET ESPACE ST PIERREMONT	599 126,22 €	8,99%
PISCINE INTERCOMMUNALE	444 665,14 €	6,67%
PERISCOLAIRE + CLSH BRIEY	330 661,66 €	4,96%
OPERATIONS NON VENTILABLES	233 937,84 €	3,51%
S.D.I.S.	201 799,00 €	3,03%
VOIRIE CARREAU DE MINE	155 314,53 €	2,33%
SERRE PEDAGOGIQUE - CARREAU DE MINE	127 164,70 €	1,91%
PERISCOLAIRE + CLSH IMMONVILLE	92 604,03 €	1,39%
PERISCOLAIRE + CLSH AVRIL	76 466,09 €	1,15%
PERISCOLAIRE + CLSH MANCE	75 214,55 €	1,13%
CARRIERE EQUESTRE POUR CONCOURS HIPPIQUE	74 301,34 €	1,11%
TRANSPORT MINIBUS	66 872,91 €	1,00%
MISSION TOURISME INTERCOMMUNAL	61 767,04 €	0,93%
PARC LOGEMENTS INTERCOMMUNAUX	59 705,06 €	0,90%
PORTAGE DES REPAS AUX PERSONNES AGEES	56 090,05 €	0,84%
RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES	50 855,03 €	0,76%
CENTRE LOISIRS EQUESTRES - CARREAU DE MINE	45 394,72 €	0,68%
CYBER ESPACE	32 203,57 €	0,48%
SERVICE A LA POPULATION	31 688,28 €	0,48%
INFORMATISATION DES ECOLES + FORMATION APPRENTI	31 213,50 €	0,47%
O.P.A.H	27 363,28 €	0,41%
RAVALEMENT DE FACADE	20 532,84 €	0,31%
OPAV - OPERATION PROGRAMMEE AMELIORATION VERGERS	18 790,24 €	0,28%
VOIE V.T.T.	16 826,05 €	0,25%
VOLET AGRICOLE PLAN DE PAYSAGE	10 777,59 €	0,16%
SUBVENTION SPORTS DIVERS	10 000,00 €	0,15%
CAMPING	9 841,82 €	0,15%
TRANSPORT ELEVES PISCINE	9 118,42 €	0,14%
BRIGADE MONTEE	7 499,42 €	0,11%
PARCOURS DE SANTE	6 883,52 €	0,10%
CHANTIER DE VACANCES ADOLESCENTS	6 628,74 €	0,10%
CAMP DE TOILES - CARREAU DE MINE	5 802,05 €	0,09%
SENTIERS DE RANDONNEES	5 534,88 €	0,08%
GITES - RdC POSTE DE GARDE - CARREAU DE MINE	3 261,39 €	0,05%
HEBERGEMENT	2 615,27 €	0,04%
JARDINS - POTAGER - CARREAU DE MINE	2 001,21 €	0,03%
FONDS INTIATIVE CITOYENNE	- €	0,00%

FILIERE BOIS ENERGIE	- €	0,00%
TOTAL	6 666 219,06 €	100,00%

SITUATION COMPTABLES DES RECETTES (Investissement et Fonctionnement)

Libellé	Réalisé	% du budget
IMPOTS ET TAXES	3 160 491,20 €	44,15%
EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	1 332 419,08 €	18,61%
DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	815 372,29 €	11,39%
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	738 887,64 €	10,32%
EXCIDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	401 537,13 €	5,61%
EXCIDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE	189 762,26 €	2,65%
FCTVA	145 743,38 €	2,04%
PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	113 257,83 €	1,58%
OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	108 831,65 €	1,52%
ATTENUATIONS DE CHARGES	92 833,69 €	1,30%
AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	59 073,34 €	0,83%
TOTAL	7 158 920,06 €	100,00%

2. LES ACTIONS ET LES PROJETS MENES EN 2007

2.1. GENERALITES

Les actions réalisées durant l'exercice 2007 par la CCPB sont listées dans le point 2.2. Elles entrent dans des compétences de gestion (éclairage public, Espace Culturel Saint Pierremont, piscine intercommunale, minibus intercommunal, adduction et production d'eau potable, accueils périscolaires, ...) et de projets. Ces actions ont été pilotées par les cinq commissions de travail.

2.1.1. Les commissions de travail

Le rôle de ces commissions est de réfléchir et de définir les axes de travail à partir des orientations établies par le projet de territoire de la CCPB (diagnostic de territoire et stratégie de développement). Les commissions, avec l'aide des techniciens de la CCPB, sont chargées :

- de monter les actions
- de les budgétiser
- de les proposer au Bureau et au Conseil de Communauté
- de mettre en place, suivre et évaluer ces actions.

Les cinq commissions de travail se sont réunies à plusieurs reprises au cours de l'année 2007 :

- Commission Développement Culturel et Communication : cinq réunions
- Commission Gestion des Equipements Intercommunaux : trois réunions
- Commission Aménagement de l'espace, Habitat et Cadre de vie : quatre réunions
- Commission Services à la Population : deux réunions
- Commission Développement Touristique et Economique : deux réunions

En complément des commissions, plusieurs sous-commissions temporaires ont travaillé sur des dossiers précis (petite enfance, services techniques, assistantes maternelles, accueils périscolaires...).

Le Bureau et le Conseil de Communauté se sont réunis à sept reprises, au cours de l'année 2007.

2.1.2. Les prises de compétences

La CCPB n'a pas transféré ou pris de nouvelle compétence en 2007

2.2. LES ACTIONS ET LES PROJETS PILOTES PAR LES COMMISSIONS EN 2007

2.2.1. Commission Développement Culturel et Communication

2.2.1.1. Les activités de diffusion mises en œuvre

Centrée sur le théâtre, la programmation s'ouvre aux différentes disciplines qui constituent les arts de la scène (danse, musique, cirque). Elle donne à voir et à entendre la diversité des esthétiques de la création contemporaine. Cette orientation pluridisciplinaire favorise le développement des pratiques culturelles de la population en donnant à celle-ci la liberté de choisir. Le volume de **spectacles « tout public »** reste stable (**15 spectacles / 20 représentations**). La diffusion destinée au jeune public scolaire affiche une légère hausse (4 spectacles / 14 représentations).

2.2.1.2. La fréquentation du public aux spectacles présentés durant la saison 2006/2007

Les activités de diffusion ont réalisé **3 059 entrées au spectacle** pour quinze spectacles « tout public » et quatre spectacles « jeune public ». Les taux de fréquentation s'établissent respectivement à 64% pour les spectacles « tout public » et 79 % pour les spectacles destinés au public scolaire. (Taux de fréquentation = nombre de places mis à la vente / sur nombre d'entrées réalisées) .

2.2.1.3. L'accompagnement des expériences artistiques

Le développement des **activités d'aide à la création et d'accueil en résidence**, a permis de présenter différents projets de création artistique dans différentes disciplines. La présence régulière d'artistes sur le territoire favorise la construction de relations avec le public et le déploiement de différentes actions d'animations et de sensibilisation (lectures et mises en espace de texte, rencontres artistes/public). Le public a pu découvrir **la création des spectacles suivants** : *Flux* (Théâtre du Centaure) ; *Maison du Peuple* (Cie Papierthéâtre) ; *Commentaires*.

2.2.1.4. L'éducation artistique

En partenariat avec le lycée Louis Bertrand, le développement d'un programme de sensibilisation artistique a été poursuivi. Il favorise **l'accompagnement des élèves** dans leur parcours de spectateurs grâce à l'acquisition de repères esthétiques et théoriques par **l'intervention en classe de professionnels** du spectacle vivant.

2.2.1.5. L'offre de pratiques artistiques et de formation

Deux ateliers de pratique du théâtre permettent aux **enfants** de découvrir les fondamentaux de l'art dramatique grâce à une collaboration avec le Théâtre du Paradis et la compagnie Roland furieux. **Un atelier** destiné à un public d'**enfants handicapés** est mis en œuvre chaque saison en partenariat avec l'IME de Briey et la Compagnie de l'Escabelle.

Par ailleurs, des **stages de découverte et d'apprentissage du théâtre et de la danse** destinés aux **adultes** sont organisés chaque saison. Un ensemble de **sessions de « formations de formateurs »**, animées par des artistes en résidence, sont mises en œuvre au cours de l'année scolaire ; elles donnent la possibilité aux **enseignants** d'élargir leurs connaissances de l'art dramatique par une approche pratique de la discipline.

2.2.2. Commission Entretien et Fonctionnement des équipements intercommunaux

2.2.2.1. Piscine intercommunale

La piscine intercommunale est **ouverte sept jours sur sept** ; **le bassin est occupé** à raison de **68 heures par semaine**. En plus des **19 heures d'ouverture au public**, la piscine est fréquentée par :

- les dix écoles primaires de la CCPB
- les trois collèges et les deux lycées de Briey
- les établissements d'enseignement spécialisé (EREA, IME et l'association Sport Adapté)
- les sapeurs-pompiers et les gendarmes de Briey
- les activités sportives (clubs de natation, de plongée, d'aquagym)
- l'hôpital Maillot (aquagym pour futures mamans)
- les centres aérés

En 2007, **40 717 entrées** ont été enregistrées à la piscine intercommunale soit une baisse de 7.48 % par rapport à 2006. (Cf. détail des entrées en 2007 et plannings d'occupation du bassin en annexe)

Comme pour l'année scolaire précédente, **la CCPB a mandaté un transporteur pour acheminer les élèves des écoles primaires vers la piscine.**

Quelques travaux d'entretien et de réparation ont été réalisés à la piscine en 2007 :

- nettoyage et désinfection des gaines de ventilation et inversion du système de ventilation
- remplacement des supports des canalisations dans la galerie technique
- remplacement de carrelages de la plage et du bassin
- pose de films solaires sur les baies vitrées latérales et d'une enseigne sur la façade de l'entrée
- création de deux cabines handicapées et acquisition d'un fauteuil de mise à l'eau pour les personnes handicapées
- pose d'une grille de protection du local ventilation
- réfection des portes intérieures
- remplacement des lignes d'eau.

Du matériel pédagogique a également été acheté (pont flottant, frites, perches, armoire de rangements, ...).

Depuis le 1^{er} septembre 2006, le port du bonnet de bain est obligatoire pour tous les baigneurs. La CCPB a signé une convention avec une société pour la mise à disposition d'un distributeur d'articles de natation. 5 % du montant des ventes de la machine sont reversés semestriellement à la CCPB.

2.2.2.2. Entretien du réseau d'éclairage public

La CCPB est en **contrat avec un prestataire pour l'entretien, la maintenance et la réparation** du réseau d'éclairage public des communes de la CCPB. Le prestataire est donc chargé de réaliser l'entretien et le dépannage des **2 600 points lumineux** et des **65 armoires de commandes** et accessoires attenants du réseau d'éclairage public. Il effectue également, dans un délai de 24 à 48 heures, tout dépannage sur le réseau.

2.2.2.3. Investissement en matériel d'éclairage public

La CCPB assure l'investissement en matériel d'éclairage public (voiries et places publiques uniquement). Un groupe de travail issu de la commission est chargé d'étudier, de visualiser et de retenir les projets d'extension du réseau et/ou de remplacement du matériel qui seront réalisés.

Par ailleurs, **la CCPB a délégué la maîtrise d'ouvrage à la commune de Briey** la réalisation des travaux d'éclairage public dans le cadre de l'opération d'aménagement de la rue de Napatant. La CCPB a également **délégué la maîtrise d'ouvrage à la commune d'Avril**, pour les travaux de raccordement des divers réseaux entre la rue de Briey et le nouveau lotissement du « Clos de l'Oratoire ».

Au cours de l'année 2007, la CCPB a lancé un marché pour la réalisation des travaux d'éclairage public, comprenant notamment une part importante de remplacement de matériel vétuste. Les travaux réalisés dans le

Communes	Nature des travaux
Anoux	Fourniture et pose d'une horloge astronomique dans une armoire de commande
Avril	Fourniture et pose d'une horloge astronomique dans une armoire de commande
Briey	Remplacement de lanternes vétustes rue de la Liberté
	Extension du réseau rue Olivier Drouot : 1 lampadaire
	Extension du réseau d'éclairage public avenue Albert 1 ^{er} : 2 lampadaires
	Enfouissement du réseau d'éclairage public rue Gambetta
Lantéfontaine	Remplacement de 30 lanternes vétustes rues de Mance, de Dohlain, de Génaville, de la Cartoucherie et de Ménaumont
	Remplacement de 10 lanternes vétustes aux lotissement des Acacias
	Extension du réseau rue de Lubey à Immonville : 5 lampadaires
	Extension du réseau rue Derrière la Chapelle par 1 lampadaire
	Fourniture et pose de trois horloges astronomiques dans les armoires de commande
Mance	Remplacement de 13 lanternes vétustes rue de la Capitaine, rue du Moulin et rue de la Chavée
	Modification de l'éclairage du carrefour du cimetière
	Remplacement de deux lampadaires vétustes : parking du stade et la Malmaison
Mancieulles	Remplacement de lanternes vétustes rue du Parc et rue du Maréchal Joffre
	Fourniture et pose de quatre horloges astronomiques dans les armoires de commande

2.2.2.4. Parc de matériel intercommunal et location de l'Espace Culturel Saint Pierremont

Le parc de matériel intercommunal constitué depuis 2001 (barrières de sécurité, stands, grilles caddies, buvettes, tables, bancs ...) est **mis à disposition** des différentes **associations** et des **mairies de la CCPB**. **72 conventions de prêt** ont été **signées** en 2007 : 36 avec les associations, 27 avec les mairies et 9 avec les écoles.

Par ailleurs, **l'Espace Culturel Saint Pierremont a été loué 14 fois** en 2007 par des privés ou des associations.

2.2.2.5. Services techniques intercommunaux

La CCPB a signé avec les communes d'Anoux, Avril, Les Baroches et Mance, une convention de mise a disposition de trois agents des services techniques. Ces derniers réalisent, dans ces communes, différentes tâches comme **l'entretien des espaces verts** (tonte, ramassage, plantation, arrosage...), les **menues réparations** (peinture, maçonnerie...), de la **manutention** ou encore du **transport de matériel**.

2.2.2.6. Constitution et gestion d'un parc de logements intercommunaux

La CCPB est compétente pour réhabiliter et gérer la location d'appartements sur son territoire. **Elle dispose de 5 logements** : deux à l'Espace Culturel Saint Pierremont, deux au Carreau de la Mine et un au 1^{er} étage de l'accueil périscolaire à Immonville.

2.2.2.7. Carreau de la Mine Saint Pierremont à Mancieulles

La CCPB est propriétaire de l'ensemble du site. Toutefois, **l'ancien propriétaire** des lieux, à savoir **l'EPFL, termine**, au delà du transfert de propriété, **les travaux programmés de rénovation du site** : ravalement des façades, réfection du toit-terrasse et des ouvrants du poste de garde et des garages, réfection de la toiture et des ouvrants des grands bureaux.

La majeure partie de la grande halle, des annexes et des installations équestres (hors carrière de concours) sont à la disposition du gérant du Centre de Loisirs Equestres, par bail commercial. Une partie des terrains lui est louée par le biais d'une convention de mise à disposition précaire et révocable de biens intercommunaux.

Les travaux de création d'un jardin extraordinaire se poursuivent (cf. 2.2.5.1). Comme chaque année, **le site a accueilli les camps d'été et mis à la disposition des centres aérés** de la CCPB, les **3 tipis**, les **tentes de couchage** et les **2 bungalows** (sanitaires et stockage).

2.2.3. Commission aménagement de l'espace, habitat et cadre de vie

2.2.3.1. Plan de paysage de la CCPB

Rappel des principales orientations du plan de paysage validé en 2003 :

PERENNISER

- **Enjeux I : Préserver la diversité des plateaux et des vallons**
 - Action A.1 : Soutenir la démarche d'agriculture raisonnée et la diversification agricole
 - Action B.1 : Préserver et entretenir la palette végétale rurale
 - Action C.1 : Planter des arbres isolés à des points stratégiques
 - **Action C.3: Mise en valeur des arbres fruitiers et des vergers**

- **Enjeux II : Préserver un équilibre entre espaces ruraux et espaces bâtis**
 - Action E.1 : Mettre en cohérence tous les documents d'urbanisme dans une étude globale
 - Action F.1 : Favoriser l'intégration des nouvelles constructions
 - Action G.1 : Maintenir les coupures vertes dans et entre les villages

- **Enjeux III : Affirmer l'identité des villages et de Briey**
 - Action H.2 : Intégrer les bâtiments agricoles en encourageant les études globales
 - Action L.3 : Aménager les jardins en terrasses de Briey

DECOUVRIR

- **Enjeux IV : Découvrir le territoire à travers des itinéraires piétons**
 - Action K.1 : Aménager une voie verte du vallon du Woigot vers la vallée de l'Orne
 - Action K.2 : Aménager une boucle de randonnée paysagère

- **Enjeux V : Découverte de l'activité agricole**
 - Action L.2 : Signaler les exploitations agricoles

- **Enjeux VI : Faire découvrir le paysage au grand public**
 - Action M.1 – Mettre en place un observatoire des paysages

La CCPB met en œuvre depuis 2004 le programme d'actions issu du plan de paysage intercommunal. Les actions suivantes ont notamment été initiées ou poursuivies :

- **Opération programmée d'Amélioration des Vergers (OPAV)**

A l'instar d'une OPAH destinée à la restauration du patrimoine bâti, **une OPAV porte sur la protection des vergers familiaux**, éléments typiques des paysages lorrains, qu'ils soient communaux ou privés. Les différentes actions qui accompagnent l'OPAV ont pour objectif de relancer une dynamique autour des vergers afin d'enrayer le recul progressif de ces derniers. Ces actions doivent permettre par ailleurs de préserver la biodiversité associée à ce milieu (variétés fruitières, faune et flore) et de transmettre à la population, les techniques et les savoirs-faire liés à ce patrimoine.

L'OPAV de la CCPB a démarré à l'automne 2006, suite au diagnostic préalable réalisé en 2005 par notre partenaire l'association Meuse Nature Environnement (MNE). L'OPAV qui **durera jusqu'à la fin de l'hiver 2008/2009** est cofinancée par la Direction Régionale de l'Environnement (DIREN, Etat), l'Agence Régionale de l'Environnement de Lorraine (AREL, Conseil Régional) et le Conseil Général dans le cadre du plan de paysage.

Des **subventions sont attribuées aux particuliers et aux communes pour la restauration des vergers existants** (taille, entretien) et **pour la plantation de nouveaux arbres fruitiers**.

Trois séances annuelles de stages « vergers » à l'intention de la population (taille, greffe, soins) seront également **mises en œuvre**.

La **création d'un verger conservatoire** sera également pilotée par la CCPB, sur les terrasses de Briey ainsi que sur une parcelle communale à Mance. Implantation prévue en 2009.

Enfin, il est prévu la **création de vergers communaux** sur les communes d'Anoux, Bettainvillers, Lubey et Mance. Leur réalisation est confiée à l'association d'insertion Alisés, leurs intervenants bénéficiant par ailleurs d'une formation financée dans le cadre de l'OPAV.

- **PLU des Baroches-Génaville**

Le travail d'élaboration du **PLU des Baroches débuté en 2006, s'est poursuivi en 2007**. La CCPB reste associée au groupe de pilotage pour apporter son expertise notamment en matière de préconisations paysagères et de développement urbain.

2.2.3.2. Campagne intercommunale de ravalements de façades

La **campagne** intercommunale de **ravalements de façades**, reconduite en 2006, a bénéficié d'un **co-financement à hauteur de 50%** de la part du Conseil Général dans le cadre de notre convention de développement local.

Les taux sont appliqués selon la nature des travaux :

- **20 % du montant des travaux plafonné à 1 500 euros pour les lourds travaux** de ravalements de façades (réfection de l'enduit, recrépissage et remise en peinture)
- **15 % du montant des travaux plafonné à 750 euros pour les travaux légers** de ravalements de façades (nettoyage, traitement et remise en peinture)

20 dossiers ont été validés en 2007 pour **155 000 euros TTC de travaux** et **16 882 euros de primes notifiées**.

2.2.3.3. Elaboration d'un schéma intercommunal d'itinéraires de randonnées

Dans la compétence obligatoire « Aménagement de l'espace » de ses statuts, la CCPB a inscrit la **création, l'entretien et la promotion d'un réseau d'itinéraires de randonnées** (pédestres, équestres ou cyclables), à partir des cheminements existants ou à créer. Ces itinéraires seront répertoriés dans un document cadre évolutif dénommé « *Schéma Intercommunal d'Itinéraires de Randonnée* ».

Un itinéraire par commune a été défini ; les circuits existants sur Briey, Les Baroches et Mancieulles ont été repris. (cf.2.2.5.2.)

2.2.3.4. Aménagement de la « Voie verte » Briey – Mance -Mancieulles

Depuis 2003, la CCPB a souhaité donner une véritable vocation **d'équipement de loisirs à l'ancienne voie ferrée reliant Briey à Mancieulles**, fréquemment utilisée par les promeneurs à partir du plan d'eau de Briey. **Une convention d'utilisation de la voie ferrée a été signée avec le Contrat de Rivière Woigot**, propriétaire de l'emprise de l'ancienne voie. L'entretien régulier de la voie est assuré par un prestataire privé.

2.2.3.5. Adhésion à l'Agence d'Urbanisme de l'Agglomération du Pôle Européen de Développement (AGAPE) et mise en place du Système d'Information Géographique (SIG)

Depuis 2004, la CCPB est adhérente à l'**AGAPE** qui a pour objet **l'observation des territoires des collectivités membres**, ainsi que **l'élaboration, le suivi et la mise en œuvre d'un programme d'études**, notamment prospectives, **permettant la définition de projet d'aménagement, d'urbanisme, de déplacements et développement économique**.

La participation de la CCPB à cette dynamique implique au préalable la **collecte** et la **numérisation** d'un certain nombre **de données** (cadastre, statistiques INSEE, documents d'urbanisme type PLU, ...) qui seront **retranscrites dans un Système d'Information**

Géographique (SIG) à la disposition des communes de la CCPB. L'AGAPE regroupe la quasi-totalité des communautés de communes de l'Arrondissement de Briey.

Elle dispose désormais d'éléments géographiques numériques : une partie des plans cadastraux, cartes IGN, photos aériennes, réseaux, ... Pour pouvoir utiliser ces données, la CCPB a fait l'acquisition d'un ordinateur et d'une table traçante. Un géomaticien de l'AGAPE assure depuis 2006 la formation des agents de la CCPB pour l'utilisation du SIG. Il sera également chargé d'effectuer les mises à jour nécessaires du SIG.

2.2.3.6. Coopération et échanges avec les territoires voisins

L'**association du Pays du Bassin de Briey**, qui regroupe outre la CCPB, la CCPO, la CCPA, la CCJ et l'EPCI, a élaboré en 2006 une **charte de développement** validée en septembre par notre Conseil de Communauté, **afin d'aboutir à la reconnaissance du Pays du Bassin de Briey par le Préfet de Région**. Elle s'est appuyée pour cela sur un Conseil de Développement, organe consultatif qui regroupe des représentants de la société civile (entreprises, associations...).

La CCPB a par ailleurs pris une délibération en 2001 en faveur de l'élaboration d'un **Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT)** sur l'Arrondissement de Briey, incluant un schéma de secteur pour le Pays du Bassin de Briey. Ce périmètre a été arrêté par le Préfet de Meurthe-et-Moselle le 2 juillet 2003.

2.2.2.7. Collecte des ordures ménagères

La CCPB a pris depuis 2005, la compétence **«collecte et traitement des ordures ménagères»**, en instaurant dans le même temps une **Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)** sur les communes membres du SIRTOM. C'est donc maintenant la CCPB qui siège à ce syndicat en lieu et place des communes.

Les ordures ménagères de Bettainvillers et de Lubey continuent à être traitées respectivement par le SICOM de Villers-la-Montagne et le SIVU de l'Orne (sous le régime de la redevance).

2.2.3.8. Gestion de la compétence « production et adduction d'eau »

La CCPB est **compétente pour gérer et distribuer l'eau potable** aux collectivités suivantes :

- Commune d'Avril
- Commune de Bettainvillers
- Commune de Briey
- Commune de Mancieulles
- Syndicat des Eaux de Lantéfontaine (SEL) composé des communes d'Anoux, Les Baroches, Lantéfontaine, Lubey et Mance

L'**approvisionnement** en eau de la CCPB se fait par **conventions de livraison** liant la CCPB au **syndicat de production d'eau Fensch Lorraine**.

La **livraison** de l'eau se fait à l'ancienne gare de **Tucquegnieux** et au **réservoir de Saint-Pierremont**.

La **distribution** et la **vente aux particuliers** restent de la **compétence des cinq entités** citées ci-dessus.

La **Compagnie Générale des Eaux** assure l'**entretien** et la **surveillance** du réseau.

La compétence eau dispose d'un **budget spécifique à autonomie financière**. Les facturations sont établies selon le prix de vente de l'eau fixé annuellement par la CCPB. En 2007, **852 852 m3 d'eau** ont été **achetés** et **788 025 m3** ont été **vendus** aux collectivités clientes soit un rendement de 94 %.

Concernant les investissements, la CCPB a fait réaliser une étude d'avant-projet permettant d'évaluer le coût du renouvellement du réseau d'adduction d'eau potable desservant la commune d'Avril.

2.2.4. Commission services à la population

2.2.4.1. Service de portage de repas à domicile

La CCPB est liée par convention jusqu'en mai 2010 avec la société *«Les Chemins Gourmands»* de Mancieulles qui assure le **service de portage de repas à domicile**, réservé aux personnes âgées de plus de 60 ans ainsi qu'aux personnes handicapées. La **préparation**, le **conditionnement** et la **livraison** des repas en liaison froide sont **assurés par la société**.

La réservation des repas se fait par appel téléphonique auprès de la CCPB (n° vert gratuit). En 2007, le **coût d'un plateau-repas est passé de 9.60 euros à 10.50 euros**. Il est facturé **6.10 euros aux usagers** après la **prise en charge de 4.40 euros** par la CCPB.

En 2007, **151 personnes sont inscrites** (+ 15 % par rapport à l'année précédente) et ont bénéficié régulièrement ou occasionnellement du service de portage de repas. **12 118 repas** ont été livrés en 2007 sur le territoire de la Communauté de Communes, soit une moyenne de **33 repas par jour**.

2.2.4.2. Relais Assistantes Maternelles (RAM)

Lieu d'accueil, de renseignements et d'échanges entre les assistantes maternelles agréées de la CCPB et les **parents-employeurs**, le **RAM**, installé à l'Annexe de la Maison du Développement, a déménagé à la **Maison Intercommunale de l'Enfance** depuis le 1^{er} octobre 2007. 83 assistantes maternelles sont agréées sur le territoire de la CCPB. Les assistantes maternelles sont pour la plupart au maximum de leur capacité d'accueil autorisé par leur agrément.

Le Relais a poursuivi ses actions d'informations, de conseil et de formation. **974 personnes ont contacté le RAM** (896 en 2006) ; soit par appels téléphoniques (75 %), soit en rendez-vous (25 %).

Des permanences du RAM ont lieu deux fois par mois dans les mairies de Lantéfontaine et de Mancieulles. **Des séances bricolage** (une par mois excepté juillet-août) sont proposées aux assistantes maternelles. Une vingtaine de personnes (adultes et enfants confondus) se présente à chaque séance, dont des parents-employeurs forts impliqués. Cette année, **267 personnes ont participé à ces différentes rencontres**.

Trois réunions thématiques ont eu lieu en 2007 : l'une sur la fiscalité des assistantes maternelles, la deuxième sur le contrat de travail à durée indéterminée et la dernière sur les besoins alimentaires de l'enfant. Mais au total, seulement 14 personnes ont participé à ces réunions.

2.2.4.3. Contrat Enfance et Contrat Temps Libres en partenariat avec la CAF de Meurthe et Moselle

La CCPB a signé avec la CAF un **Contrat Enfance (CE)** pour la période 2003-2007 et un **Contrat Enfance Jeunesse (CEJ)** pour la période 2007/2010, permettant de **financer à hauteur de 51% différentes actions en faveur des 0-18 ans**. On peut noter les actions suivantes :

- création ou développement de lieux d'accueil périscolaires et Centres de Loisirs Sans Hébergement (CLSH).
- gestion d'un Relais Assistantes Maternelles (RAM)
- gestion d'un multi-accueil (crèche et halte-garderie)

- développement de supports d'information à destination des jeunes, des familles et des associations
- mission de coordination de la politique intercommunale enfance et jeunesse.

2.2.4.4. Maison Intercommunale de l'Enfance

La Maison Intercommunale de l'Enfance composée d'un multi-accueil (Crèche, Halte-Garderie) et du RAM, **a ouvert ses portes en septembre 2007**. Le **multi-accueil**, d'une capacité de **35 places**, est **géré par l'association RELAIS LORRAINE NORD**, dans le cadre d'une convention de gestion. Depuis son ouverture, les effectifs sont en constante progression ce qui démontre l'utilité de la structure sur notre territoire (**57 enfants inscrits** entre septembre et décembre 2007).

2.2.4.5. Mise en place de lieux d'accueil périscolaires / CLSH

Dans le cadre de sa compétence enfance/junesse, la CCPB a développé sur le territoire intercommunal, **5 lieux d'accueil périscolaires** (accueil des enfants avant et après la classe et pendant la pause du déjeuner) et de **CLSH** (mercredis récréatifs et vacances scolaires). **Deux associations, RELAIS LORRAINE NORD et FEP Mance-Loisirs**, sont chargées de gérer les accueils périscolaires et CLSH. Chaque site dispose, entre autres, d'une salle d'activité, d'une salle de repos, d'une cuisine et d'un bureau pour la directrice. Si les effectifs diminuent légèrement sur Briey (- 15 %), on constate une **augmentation de la fréquentation sur les sites des communes rurales** (+ 23 % à Avril, + 38 % à Mance, + 67 % à Immonville).

- **Les Moussaillons à Avril**

Situé au rez-de-chaussée de la salle polyvalente d'Avril et géré par l'Association RELAIS LORRAINE NORD, il a accueilli **110 enfants** de l'école d'Avril.

- **Arlequin et Les Baladins à Briey**

Les deux sites briotins sont gérés par l'Association RELAIS LORRAINE NORD. Le premier, situé sur le site du centre aéré (Maison jaune) est dédié à l'accueil périscolaire des enfants scolarisés dans les écoles maternelles Saint Exupéry et Yvonne Imbert. En raison de l'éloignement des écoles, deux véhicules assurent l'acheminement des enfants jusqu'aux écoles, afin de réduire au maximum le temps de transport.

Le second, situé au centre Lino Ventura, accueillent les élèves des écoles élémentaires Louis Pergaud et Jacques Prévert. **157 enfants** ont été inscrits en 2007 à **Arlequin et 273 aux Baladins**.

- **Les Troubadours à Immonville**

Egalement géré par l'association RELAIS LORRAINE NORD, il concerne les enfants scolarisés sur les communes d'Anoux, Lantéfontaine, Les Baroches et Lubey. **104 enfants** ont été inscrits en 2007.

- **Le FEP Mance Loisirs**

La CCPB a signé une convention de partenariat avec le FEP Mance-Loisirs pour assurer la gestion d'une garderie périscolaire / CLSH sur la commune de Mance, en s'appuyant sur les locaux et activités existants. La garderie périscolaire est ouverte aux enfants de Mance, Mancieulles et Bettainvillers. Le centre aéré fonctionne les mercredis et pendant les vacances scolaires (**342 enfants**). On constate toujours une **forte augmentation** de la fréquentation du périscolaire : **77 enfants** inscrits en 2007 (50 en 2006). **Au total, 419 enfants** ont été inscrits en 2007 au FEP.

2.2.4.6. Le « P'tit Bus » intercommunal

Le « P'tit Bus » circule du lundi matin au vendredi après-midi selon **six circuits** différents et permet d'acheminer les habitants des communes de la CCPB vers les services de Briey (commerces, administrations, hôpital, ...) pour un coût de **0.60 euros le trajet aller**.

En 2007, le « P'tit Bus » a transporté **4 710 voyageurs en 49 semaines** de service soit une moyenne de **96 voyageurs par semaine** (110 voyageurs en 2006). On remarque toutefois une forte progression des voyageurs en provenance des communes rurales. Si le service est principalement utilisé par les personnes de plus de 60 ans, on constate que les moins de 20 ans utilisent également ce service essentiellement les mercredis et pendant les vacances scolaires.

2.2.4.7. Fonds d'Initiatives Citoyennes (FIC)

Le Fonds d'Initiatives Citoyennes est né de la volonté du Conseil Général de Meurthe-et-Moselle pour **encourager les habitants** des territoires (particuliers, groupes, associations) **à participer activement à l'animation de leur quartier et de leur commune** (fête de quartiers, manifestations sportives, culturelles, humanitaires, ...).

La mission de la CCPB est d'**apporter un soutien souple et rapide pour le montage et le financement des projets**. Le FIC est mené **conjointement par la CCPB et la Communauté de Communes du Pays de l'Orne (CCPO)**. En 2007, **6 dossiers** ont été présentés au Comité Local de Promotion des Projets (1 pour la CCPB, 5 pour la CCPO) qui en a retenu 4. Le soutien financier du FIC s'élève à **1 060 euros**.

2.2.4.8. Le Cyberespace Intercommunal

Situé au rez-de-chaussée du **Centre Lino Ventura**. **Onze ordinateurs** (9 PC et 2 Mac) sont en accès libre, pour tous les habitants de la CCPB, encadrés par un animateur informatique. Un **volume hebdomadaire de 16 h 30** est destiné à l'accueil du public du lundi au samedi. Les autres créneaux horaires sont réservés aux scolaires, aux associations et organismes de la CCPB.

2.2.5. Commission développement économique et touristique

2.2.5.1. Projet d'aménagement d'un « jardin extraordinaire » sur le carreau de mine à Mancieulles

Ce projet s'inscrit dans le cadre des **opérations d'aménagement du carreau de mine Saint-Pierremont programmées pour une période de 5 ans** (2006 à 2011), dont l'objectif est de **mettre en valeur le patrimoine intercommunal et le sentier thématique « Il était une fois Mancieulles »** par le biais d'une **approche pédagogique du monde végétal**. Le **potager** aménagé à l'arrière des grands bureaux et comprenant de nombreuses variétés de fruits et légumes, a été entretenu cette année en partenariat avec l'IME de Briey.

L'**aménagement des anciens garages du poste de garde** est en cours afin d'y **créer une orangerie** (agrumes), **une serre tempérée** (orchidées, broméliacées, plantes carnivores) et **une serre froide** (cactées et plantes succulentes).

Ce « jardin extraordinaire » résulte d'un **partenariat entre les collectivités publiques, le secteur privé et le monde associatif** : le gestionnaire du Centre de Loisirs Equestre, l'association Orchidée54, l'Institut Médico-éducatif « Les Orchidées », le jardin botanique du Montet à Villers-lès-Nancy, le jardin conservatoire du Sénat, les serres d'Auteuil, l'Aquarioclub de Giraumont, les communes de la CCPB,...

Extérieur des serres

2.2.5.2. Schéma intercommunal d'itinéraires de randonnées et Voie Verte

Deux itinéraires de randonnée existent sur les communes d'**Anoux** (boucle de 7 km) et de **Lantéfontaine** (boucle de 10 km). Ils sont référencés sur un document de promotion pour le grand public. Quant à la « Voie Verte », son succès ne se dément pas et connaît un véritable engouement de la part des habitants du Bassin de Briey, voire au-delà. **Un**

prestataire privé est chargé de son entretien ainsi que du parcours de santé et de l'aire de repos de Mance.

Durant la période estivale, une **brigade équestre** a été créée dans le cadre de l'opération « chantier vacances ado », en partenariat avec les Haras Nationaux et le Centre de Loisirs Equestre du Carreau, sponsorisée par deux entreprises locales. Le but de cette brigade est de **sillonner les différents circuits de randonnées de la CCPB afin de sensibiliser les usagers au bon respect du code de conduite.**

2.2.5.3. Maison du Tourisme et des Loisirs

Depuis la dissolution de l'association Office de Tourisme du Pays de Briey en 2006, **la CCPB a repris sa compétence « promotion touristique »** jusque-là déléguée à l'Office et l'assure désormais en direct, à l'échelle du territoire intercommunal. Un agent d'animation touristique y assure les différentes missions liées à ce service :

- accueil, informations touristiques, conception et édition de plaquettes promotionnelles, accueil d'exposition
- vente d'ouvrages sur le Pays de Briey
- location de VTT (4 vélos adultes et 2 vélos enfants) avec matériel (casque, anti-vol et kit anti-crevaison)
- encadrement de visites guidées de la vieille ville de Briey pour les écoles, les associations et les particuliers
- participation à une dizaine de salons et manifestations événementielles (salons du tourisme à Nancy et Mont Saint-Martin, fête médiévale à Briey, brocante intercommunale à Lubey, semaine du goût, ...).

2.2.5.4. Camping intercommunal et taxe de séjour

Le camping intercommunal a fonctionné du **1^{er} mai jusqu'à 31 octobre**. La **gestion des droits d'entrée est assurée bénévolement par la gérante du snack** situé à l'entrée du camping. Durant sa période d'ouverture, **1 200 nuitées** ont été enregistrées. On note une baisse de 20 % de la fréquentation par rapport à 2006 vraisemblablement à cause des conditions climatiques défavorables. La clientèle reste principalement française avec une majorité de touristes issus du Nord-Ouest de la France. Parmi la clientèle étrangère, les néerlandais restent les plus nombreux.

La CCPB prélève auprès des structures d'hébergement du territoire (2 hôtels, 1 gîte rural et le camping) une **taxe de séjour** qui est investie dans l'amélioration de projets touristiques. Cette taxe de 0.50 euros/jour /personne pour les hôtels et le gîte et de **0.20 euros pour le camping** a permis d'encaisser de **1 977.50 euros** (2 483.70 euros en 2006).

2.2.5.5. Partenariat avec la Ville de Briey

Comme les années précédentes, **la CCPB a soutenu l'opération « patinoire » de la Ville de Briey** qui a eu lieu en décembre et a permis à l'ensemble des écoles de la CCPB d'accéder à la patinoire installée place de Niederhaussem à Briey à l'occasion des fêtes de fin d'année.

ANNEXES

- * Organigramme du Conseil de Communauté
- * Organigramme du personnel de la CCPB
- * Tableau des entrées à la piscine intercommunale en 2007
- * Planning d'occupation de la piscine intercommunale 2007/2008
- * Fréquentation du P'tit Bus en 2007
- * Statistiques RAM en 2007

RECAPITULATIF DES ENTREES PISCINE EN 2007

Entrées payantes

Public	13 077	-15.92 %
Collèges-Lycées	7 168	- 22.26 %

UNSS-UGSEL	590	+ 22.91 %
Primaires (hors CCPB)	661	-
Total	21 496	- 15.02 %

Entrées gratuites (mise à disposition de la piscine)

Ecoles Primaires (CCPB)	9 428	+ 5.50 %
Club de natation enfants	3 021	+ 24.01 %
Club de natation adultes	1 356	+ 7.53 %
Ecole de natation	802	+ 1 %
Aquagym	1 506	- 5.46 %
Club de plongée	737	- 7.87 %
Futures Mamans	97	-57.07 %
IME	248	- 5.05 %
Sport adapté	432	+ 10.20 %
Gendarmes, Policiers, Pompiers	382	- 2.55 %
Centres aérés CCPB	869	- 9.38 %
Stage Judo-Club	171	- 31.32 %
Stage club de gym	26	- 25.71 %
Briey-Marathon	146	+ 16.80 %
Total	19 221	+ 2.70 %

Total global	40 717	- 7.48 %

FREQUENTATION P'TIT BUS 2007					
Semaine	214 2-5 janv	215 8-12 janv	216 15-19 janv	217 22-26 janv	218 29 janv- 2 fév
Nombre de voyages*	51	130	114	116	96
Semaine	219 5-9 fév	220 12-16 fév	221 19-23 fév	222 26 fév-2 mars	223 5-9 mars
Nombre de voyages*	97	69	88	100	95
Semaine	224 12-16 mars	225 19-23 mars	226 26-30 mars	227 2-6 avr	228 10-13 avr
Nombre de voyages*	98	101	99	99	69
Semaine	229 16-20 avr	230 23-27 avr	231 30 avr-4 mai	232 7-11 mai	233 14-18 mai
Nombre de voyages*	98	108	75	97	91
Semaine	234 21-25 mai	235 29 mai-1 juin	236 4-8 juin	237 11-15 juin	238 18-22 juin
Nombre de voyages*	98	84	106	100	93
Semaine	239 25-29 juin	240 2-6 juil	241 9-13 juil	242 16-20 juil	243 23-27 juil
Nombre de voyages*	91	110	105	82	92
Semaine	244 30 juil-3 août	245 28-31 août	246 3-7 sept	247 4-8 sept	248 17-21 sept
	89	78	115	97	96
Semaine	249 24-28 sept	250 1-5 oct	251 8-12 oct	252 15-19 oct	253 22-26 oct
Nombre de voyages*	93	92	90	100	80
Semaine	254 29-31 oct	255 5-9 nov	256 12-16 nov	257 19-23 nov	258 26-30 nov
Nombre de voyages*	47	100	109	118	121
Semaine	259 3-7 déc	260 10-14 déc	261 17-21 déc	262 26 déc-4 janv	
Nombre de voyages*	126	113	128	66	
Total	4 710 voyageurs				

* 1 voyageur = 1 trajet aller